

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : Mme Sylvie ASSELIN, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2021

Date d'affichage : 25 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Delib. n°2021-047 : RH - création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

L'article 3 I. 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement, sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

L'importance croissante des tâches confiées actuellement au service espace vert (site des Jardins de la Gare, zéro phytosanitaire, nouveaux lotissements...) engendre un besoin immédiat de renforcement des effectifs, ces nouvelles tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents composant le service.

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35^{ème} et de recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service espaces verts.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions du service espaces verts suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.**
- **La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 354, indice majoré 332, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.**

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

au chapitre 12, articles 64131
ID : 050-200063592-20210520-DELIB2021_047-DE

- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif et suivants.

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

